

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-69-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Monsieur Justin DUPONT, organisateur de la randonnée pédestre Mad Jacques les 26 et 27 septembre 2026, pour réserver 1 place de stationnement pour un bus Cap Cotentin à destination des randonneurs, Rue Alfred Rossel côté impair, à gauche de la Résidence du Port Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR, le dimanche 27 septembre 2026,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera réservé pour 1 bus Cap Cotentin le long du mur Rue Alfred Rossel, côté impair, à gauche de la Résidence du Port, 50760 BARFLEUR le dimanche 27 septembre 2026 de 11h jusqu'à 16h afin de permettre le stationnement du bus.
Des barrières seront posées pour réserver cet emplacement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 24 septembre 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN

